

A Metz, le 07 octobre 2020

Affaire suivie par : Olivier JACQUE
Tél : 03 87 34 82 73
E-mail : ddt-chasse@moselle.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par décision du 11 septembre dernier, le juge des référés du Conseil d'État a suspendu l'arrêté ministériel du 27 août 2020 autorisant, pour la saison 2020/2021, la chasse à la tourterelle des bois et fixant à 17460 spécimens le quota maximum de prélèvements.

Cette décision implique une fermeture de la chasse pour cette espèce sur l'ensemble du territoire national.

Je vous remercie de bien vouloir en informer les chasseurs mosellans en leur adressant si besoin le communiqué de presse ci-joint.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires


Björn DESMET

Monsieur le président de la fédération des chasseurs de la Moselle
1 rue de la Passotte
57070 METZ